

HUSSMANN®

HUSSMANN CORPORATION

Garantie

Garantie relative aux équipements de réfrigération autonomes —

Modèles couverts : ARV, MAXI et NIM

Hussmann garantit à l'acheteur originel que ses équipements neufs et l'ensemble des pièces originelles afférentes sont exempts de défauts **de matériaux et de main-d'œuvre dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, pour une période de douze (12) mois à compter de la date D'INSTALLATION ET DE MISE EN FONCTION ADÉQUATE***, et la fin de la garantie **n'excédera pas quinze (15) mois depuis la date d'expédition de l'usine.**

Une nouvelle pièce sera fournie sans frais durant la couverture de la garantie applicable, en échange du **retour de la pièce défectueuse considérée comme un véritable manquement à Hussmann. La pièce de remplacement est couverte par la portion résiduelle de la garantie.** Toute pièce déterminée non garantie ou non retournée **SERA PORTÉE AU COMPTE ENREGISTRÉ AU MOMENT OÙ LA COMMANDE DE LA PIÈCE FUT PLACÉE.***

Garantie couvrant la main-d'œuvre relative aux équipements de réfrigération autonomes :

La garantie couvrant la main-d'œuvre **n'excédera pas douze (12) mois à compter de la date DE MISE EN FONCTION**, et la fin de la garantie **n'excédera pas quinze (15) mois depuis la date d'expédition de l'usine.**

ATTENTION : LA GARANTIE NE COUVRE PAS LES RÉCLAMATIONS CAUSÉES PAR UNE MAUVAISE INSTALLATION OU UN MANQUE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE BASE. Consultez les « Directives de mise en fonction et d'entretien d'équipement et Listes de contrôles » comprises dans le guide d'utilisation et d'installation accompagnant l'équipement.*

Toute demande de réclamation en vertu de la garantie doit être soumise à Hussmann **dans les 45 jours suivant la date de réparation sous garantie**, accompagnée de la documentation afférente à la garantie en cours. **Hussmann se réserve le droit de demander la documentation relative à l'installation, à la mise en fonction et à l'entretien préventif à des fins d'étude de réclamation et de traitement et de rejeter toute réclamation où le client ne peut prouver que l'installation, le fonctionnement et l'entretien de l'équipement ont été réalisés conformément aux instructions du manuel de l'équipement correspondant.**

PIÈCES D'ÉQUIPEMENTS NEUFS, PÉNURIES et DÉFAUTS :

Toute pièce manquante, défectueuse ou endommagée doit être rapportée à Hussmann pas plus tard que trente (30) jours ouvrables suivant la livraison sur place, sans excéder soixante (60) jours suivant l'expédition de l'usine. Une fois cette période expirée, Hussmann assumera que les pièces ont été perdues ou qu'elles ont été endommagées pendant l'installation; les pièces seront facturées à leur prix coûtant auquel s'ajouteront des frais d'expédition pour les remplacer.

GARANTIE AFFÉRENTE AUX BREVETS

Hussmann garantit que ses produits n'enfreignent aucune revendication liée à tout brevet des États-Unis existant, mais Hussmann ne donne aucune garantie contre des infractions découlant de leur utilisation, que ce soit en combinaison avec d'autres produits, ou en exploitation dans tout processus, ou toute utilisation des produits qui diffèrent de leurs fins prévues. Cette garantie est assujettie à la diligence de l'acheteur à aviser Hussmann dans l'éventualité de toute action d'une telle infraction soulevée contre l'acheteur et permettant à Hussmann de participer à la défense d'une telle action. Hussmann se réserve le droit de modifier ou remplacer tout produit présumé constituer une infraction, ou de retirer un tel produit et rembourser le montant payé à l'acheteur en conséquence. Cette garantie n'est pas transférable. La garantie afférente aux brevets qui précède ne s'applique pas à la conception de produits ou pièces faits sur mesure pour l'acheteur ni à ces produits ou pièces. Hussmann n'assume aucune responsabilité quant à l'infraction de brevets. Ce qui précède énonce l'entière responsabilité de Hussmann en ce qui a trait à l'infraction de brevets.

Toute réparation sous garantie effectuée par Hussmann ou d'autres fournisseurs ne prolonge aucunement la durée de la garantie.

LES GARANTIES ÉNUMÉRÉES CI-DESSUS SONT LES SEULES GARANTIES, EXPRESSES, IMPLICITES OU STATUTAIRES DONNÉES PAR HUSSMANN QUANT À SES PRODUITS, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE QUANT À LEUR QUALITÉ MARCHANDE OU LEUR UTILITÉ. DE PLUS, HUSSMANN N'ASSUME, NI N'AUTORISE QUICONQUE À ASSUMER, TOUTE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ LIÉE À LA VENTE DE SES PRODUITS OU DE PIÈCES AFFÉRENTES.

HUSSMANN CORPORATION

Exclusions de la garantie :

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LA PERTE D'ALIMENTS NI DE CONTENU DE SES PRODUITS EN RAISON D'UN MALFONCTIONNEMENT, QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON. HUSSMANN N'EST PAS RESPONSABLE DE CE QUI SUIT :

- Du paiement de la main-d'œuvre affectée à l'enlèvement ou l'installation de pièces sous garantie, à moins que ce ne soit indiqué spécifiquement à l'échéancier des garanties se trouvant sur le site Web de Hussmann; en vigueur à compter de la date d'expédition du produit
- Du déplacement entre l'emplacement des magasins et les lieux de travail, y compris des frais de camionnage, des suppléments pour le carburant et des frais des chauffeurs
- Des frais administratifs afférents à la préparation de réclamations ou leur entrée dans le système de réclamations de Hussmann
- Des majorations appliquées aux articles servant à la réparation des comptoirs
- De toute réparation ou tout remplacement effectués sans le consentement écrit de Hussmann, ou lorsque le produit est installé ou fonctionne d'une manière contraire aux instructions imprimées ayant trait à l'installation et au service et accompagnant ledit produit
- Des dommages, délais ou pertes, directs, consécutifs, accessoires ou autres, pouvant survenir en lien avec ledit produit ou des pièces afférentes; y compris une perte de bénéfice, un coût supplémentaire de main-d'œuvre ou une blessure causée à un membre du personnel ou un dommage à une propriété causés par du matériel défectueux ou des pièces défectueuses
- Des dommages ou des délais durant le transport ou causés par le feu, des inondations, des grèves ou d'autres circonstances hors de son contrôle
- Des expéditions de fret retardées en raison de conflits d'horaire de transporteurs ou de clients avec le fournisseur et engendrant des coûts
- Si le produit a subi de la négligence, de l'abus ou a été mal utilisé, ou si le numéro de série a été retiré, biffé ou altéré
- Si le produit est utilisé sous des basses tensions ou des tensions inadéquates
- Si le produit sert à une utilisation autre que celle recommandée par Hussmann
- Si l'utilisation du produit est déficiente en raison d'un système de drainage inadéquat
- Du paiement de frigorigène perdu, quelle qu'en soit la raison
- Des coûts liés à des expéditions accélérées ou la manutention de pièces de remplacement
- Des articles d'entretien périodique comme des filtres, des joints, des lampes, des fusibles ou des déshydrateurs
- Des frais de diagnostics
- Défendre, indemniser ou tenir non responsable tout acheteur ou utilisateur pour des réclamations, demandes, poursuites ou actions de toute nature

***Hussmann se réserve le droit d'altérer ou de modifier les modalités de sa garantie limitée en tout temps et sans préavis. La politique de garantie s'appliquant à votre achat sera celle en vigueur à la date de l'expédition du produit. Pour connaître les directives de la politique actuelle, les autres échéanciers de garantie et les procédures et les formulaires de réclamation en vertu de la garantie, visitez le site www.hussmann.com.**